

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal

du 10 février 2023

Lieu : Mairie de Docelles, salle du Conseil

L'an deux mille vingt-trois et le dix février à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Alain WOIRGNY, Maire, le Conseil Municipal de Docelles, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation : 07 février 2023

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, S. PARMENTIER, J. OLIOT, P. ALBISER, B. PETITJEAN, J-L. XEMAIRE, A. LOUIS, E. MOREL, J-C. CLEMENT, M. BREDELET.

Absents excusés : E. MELLOUKI, M. CAEL

Procurations : E. MELLOUKI à A. WOIRGNY
M. CAEL à B. LETOFFE

Secrétaire : Béatrix LETOFFE

Monsieur le maire ouvre le conseil municipal à 19h00 en expliquant les raisons de ce conseil municipal convoqué dans l'urgence : le délai de dépôt des subventions (DETR) ayant été avancé du 28 février au 11 sans préavis, il nous fallait prendre une délibération rapidement concernant notamment les travaux de réfection de l'éclairage public.

Point N°1

Objet : Dépôt de dossiers de demande de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), du "Fonds Vert", du Conseil Départemental et/ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Projet : Rénovation de l'Eclairage Public tranche 1

Montant total des travaux HT : 143 117 €

Monsieur le maire précise qu'il s'agit bien d'une première tranche, concernant en priorité les rues où les installations sont les plus vétustes et énergivores. Il s'agit de rénover le parc pour le mettre aux normes, tout en réalisant des économies ultérieurement sur l'entretien et la consommation avec des ampoules LED.

Monsieur Demondion explique que dans le contexte actuel, avec le déblocage éventuel du Fond Vert, les subventions peuvent se monter à 80% du montant des travaux, si l'on n'obtient pas ce pourcentage d'aides, nous devons alors phaser les travaux pour les étaler sur une période plus longue.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de la DETR, du "Fonds Vert", du Conseil Départemental et/ou de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	40 %	57 246,80 €
Etat DSIL		
Etat – autre -Fonds Vert	30 %	42 935,10 €
Conseil Régional Grand Est		
Conseil Départemental des Vosges	10 %	14 311,70 €
Autre		
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)	80 %	114 493,60 €
Fonds propres	20 %	28 623,40 €
Emprunts		
Sous-Total collectivité	20 %	28 623,40 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	143 117,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Point N°2 :

Objet : Mise à disposition de la caserne de Cheniménil – Docelles au SDIS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, en raison de la dissolution de la Commission Syndicale des Biens Indivis (CSBI), la caserne des pompiers dont les deux communes sont propriétaires ne peut pas être automatiquement transférée au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges (SDIS) : les deux communes en resteront propriétaires et mettront gratuitement les locaux à disposition du SDIS. Il est nécessaire, comme les membres de la CSBI l'ont convenu, lors de la séance du 20 janvier 2023, de sortir de la convention établie entre elle, les communes de Cheniménil, Docelles et le SDIS afin d'établir une nouvelle convention tenant compte de cette nouvelle situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, qu'il convient de passer une convention de mise à disposition de biens immobiliers entre le SDIS, la commune de Cheniménil et la Commune de DOCELLES.

Fin du conseil à 19h15.

La secrétaire de séance
Béatrix LETOFFE

Le Maire
Alain WOIRGNY